

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2011

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul MORGEN, M. Marc LAUDIE, M. GEHANT Pascal, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Guy BARRALON, M. Michel GARCIA.

Absent excusé :

M. Christophe MONPOINT

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul MORGEN

Ordre du jour :

- 1 - Approbation PV de la séance du 25 mars 2011
- 2 - Association foncière: incorporation des biens dans le domaine communal, reprise de l'actif et du passif
- 3 - Bons d'achat "maisons fleuries"
- 4 - Demande de subvention Conseil Général partenariat (embellissement des villages fleuris)
- 5 - Convention CDG absentéisme du personnel
- 6 - Programme travaux forêts 2011
- 7 - Approbation du compte administratif lotissement des Roseaux 2010
- 8 - Approbation du compte de gestion lotissement des Roseaux 2010
- 9 - Affectation du résultat budget 2010 lotissement des Roseaux
- 10 - Budget primitif 2011 lotissement des Roseaux
- 11 - Approbation du compte administratif de la commune 2010
- 12 - Approbation du compte de gestion de la commune 2010
- 13 - Affectation du résultat budget de la commune 2010
- 14 - Vote des taux d'imposition 2011
- 15 - Budget primitif 2011 de la commune
- 16 - Demande d'occupation du domaine public
- 17 - Déclarations d'intention d'aliéner
- 18 - Informations et questions diverses

1 - Approbation PV de la séance du 25 mars 2011

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2011 par :

9 POUR - 2ABSTENTIONS (M. BARRALON Guy et M. LAUDIE Marc)

2 - Association foncière: incorporation des biens dans le domaine communal, reprise de l'actif et du passif

Le Maire expose : les associations foncières ont reçu des directives de la Direction Départementale des Territoires concernant la mise en conformité de leurs statuts, elle doivent soit se doter de nouveaux statuts, soit, dissoudre l'association.

Le bureau de l'association foncière de remembrement de Denney a, dans sa délibération du 15 octobre 2010, demandé sa dissolution, et propose de verser à la commune l'actif et le passif figurants sur le compte administratif ainsi que l'incorporation dans le domaine privé de la commune des biens immobiliers de l'association foncière, cession gratuite. Il reste à solder une facture de l'AF d'environ 900€ correspondant à la fabrication d'une barrière.

Le Maire rappelle que l'Association foncière pour entretenir ces chemins et fossés avait instauré une taxe à tous les propriétaires des terrains remembrés, représentant un montant annuel d'environ 2500 €.

Si le conseil accepte la reprise des biens de l'AF, la commission urbanisme propose de mettre en place une taxe de voirie à tous les riverains des chemins ruraux et de n'entretenir que les chemins existants et praticables actuellement, les autres chemins cadastrés qui actuellement sont exploités par les agriculteurs ne seront pas réhabilités par la commune.

M. Courbot Gilles (président de l'AF) précise que tous les chemins existants sont entretenus régulièrement et que l'association foncière est propriétaire d'un terrain constructible et de trois parcelles louées à des exploitants agricoles.

Le Maire propose au conseil :

Que les biens immobiliers ainsi que les actifs et passifs de l'association soient intégrés dans le domaine privé de la commune.

- de l'autoriser à signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif.

- que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, de donner compétence à Monsieur Hubert PELLETEY pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

A l'unanimité le conseil municipal, accepte les propositions énumérées ci-dessus par le Maire.

A l'unanimité le conseil municipal propose M. Hubert PELLETEY représentant la commune pour signer l'acte administratif.

3 – Bons d'achat « maison fleuries »

Le maire expose : le concours des maisons fleuries a lieu chaque année, l'an passé lors de la cérémonie de remise des prix, chaque lauréat du concours avait reçu un bon d'achat d'une valeur de 12€.

Il propose au conseil de renouveler cette opération pour récompenser les lauréats du concours communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager ces dépenses pour récompenser les lauréats des maisons fleuries.

4 - Demande de subvention Conseil Général partenariat (embellissement des villages fleuris)

Le maire expose : nous avons sollicité une subvention au titre du partenariat en faveur de l'embellissement des communes auprès du Président du Conseil Général, pour les plantations au carrefour, (décision du conseil lors de la séance du 25 mars 2011).

Cependant, les travaux annexes liés à la mise en place de ces massifs (fourniture de terre végétale, engazonnement, bordures) peuvent être également subventionnés à hauteur de 30%, le montant indiqué dans la délibération du 25 mars 2011 est donc inexact.

Le maire propose au Conseil de l'autoriser à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général pour les travaux s'élevant à 15 900,12 € et à modifier la délibération en conséquence.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le Maire à solliciter cette aide financière auprès du Conseil Général pour les travaux réalisés s'élevant à 15 900,12 € HT.

5 - Convention CDG absentéisme du personnel

Le Maire expose : le contrat d'assurance-groupe, permettant aux communes de s'assurer contre les risques financiers que sont amenés à faire prendre aux collectivités locales les agents de ces dernières du fait de leur absentéisme ou de leur indisponibilité, arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Le Centre de Gestion propose de gérer la mise en concurrence de tous les assureurs potentiels, pour le renouvellement de ce contrat. Le maire propose au Conseil de charger le Centre de Gestion pour négocier un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques d'absentéisme des personnels territoriaux.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le Centre de Gestion à négocier et à conclure pour le compte de la commune un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques d'absentéisme du personnel.

6 - Programme travaux forêts

M. Norbert JOMARD, rapporteur de la commission des forêts, fait part au conseil des travaux et des décisions retenus par la commission forêt.

Programme des travaux 2011

- Travaux sylvicoles au Bromont cloisonnements parcelles 5,6,7,8 dégagement régénération par peignage parcelles 5 et 6 pour un montant de 1 533,30 € HT

- Travaux de maintenance – peinture de parcellaire sur les parcelles 9-10 entre Lacollonge et Frais pour un montant de 262,80 € HT

- Renouvellement plantation 1 enfant – un arbre au Bromont pour un montant de 594,40 € HT

Total des travaux 2011 pour un montant total HT de 2 390,50 €.

Les services de l'ONF proposaient également des travaux de dépressage sur la parcelle 18 à Fontaine pour un montant HT de 3 224 €, la commission propose d'attendre le résultat financier obtenu sur les coupes avant d'entreprendre ces travaux et propose de reporter cette opération de dépressage sur l'année 2012.

Coupes de l'exercice 2011

L'état d'assiette transmis par l'ONF concerne essentiellement des coupes secondaires et définitives sur les parcelles 5-6-7 et 8 au Bromont, représentant un volume de 320m³ pour les grumes et 350 m³ de bois de chauffage soit 525 stères, pour un coût total d'exploitation estimé à 20 625 €.

Destination des produits des coupes :

Jusqu'à présent la commune procédait à des ventes sur pied en futaie affouagère : les produits étaient vendus sur pied, soumis à une vente aux enchères, les grumes étaient achetées par des bûcherons et les houppiers issus de ces coupes étaient proposés aux affouagistes qui débitaient et extrayaient eux même le bois de chauffage. Il a été constaté sur les dernières années que les affouagistes qui s'inscrivaient étaient régulièrement les mêmes. Afin de toucher et de faire bénéficier un autre type de population, la commission suggère de vendre cette fois-ci les produits en bois façonnés pour les grumes et de vendre, après façonnage, aux habitants le bois de chauffage. Avec ce mode d'attribution, le bois de chauffage est coupé par un professionnel, avec une possibilité de livraison à domicile.

Cette décision de vendre le bois façonné est motivée en raison du relief très pentu au Bromont, les conditions de coupes et d'extractions sont particulièrement difficiles. Afin de limiter les risques d'accidents il est préférable de faire appel à un professionnel. De plus s'agissant de coupes définitives sur des parcelles à régénération naturelle, il convient également de limiter le nombre d'exploitants afin que les semis soient le moins possible endommagés. Selon 5 devis, la vente totale du bois façonné rapporterait à la commune : 20.000 € vente des grumes et 14 700 € vente du bois de chauffage. Pour un affouagiste le prix du stère livré, s'élèverait à 36,40 € TTC, auquel il conviendrait d'ajouter 6€ pour un sciage en 33 ou 50 cm.

- Le Maire propose au conseil le programme des travaux 2011 retenu par la commission forêt :

Travaux sylvicoles au Bromont pour un montant de 1 533,30 € HT

Travaux de maintenance – peinture de parcellaire sur les parcelles 9-10 entre Lacollonge et Frais pour un montant de 262,80 € HT

Renouvellement plantation 1 enfant – un arbre au Bromont pour un montant de 594,40 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal, VALIDE le programme des travaux 2011 s'élevant à 2 390,00 € HT et autorise le Maire à signer tout document s'y rattachant.

- Le Maire propose au conseil l'état d'assiette coupes de l'exercice 2011 sur les parcelles 5-6-7 et 8 au Bromont, représentant un volume de 320m³ pour les grumes et 350 m³ de bois de chauffage soit 525 stères

A l'unanimité, le conseil municipal, VALIDE l'état d'assiette pour 2011, coupes secondaires et définitives sur les parcelles 5,6,7 et 8 au Bromont, pour un coût d'exploitation estimé à 20 625 € HT et autorise le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Le Maire propose au conseil la destination des produits des coupes en bois façonnés pour les grumes et de vendre après façonnage aux habitants le bois de chauffage avec possibilité de livraison à domicile.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de choisir cette destination pour les produits des coupes de bois 2011 et autorise le Maire à signer tout document s'y rattachant.

7 - Approbation du compte administratif lotissement des Roseaux 2010

Le Compte Administratif 2010 qui retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisés durant l'exercice 2010, fait apparaître un résultat excédentaire de 90 000,00 €, auxquels il faut ajouter le résultat budgétaire des reports 2009 (-161 847,11 €) ce qui donne un résultat global de 71 847,11 € de déficit (déficit qui sera comblé dès que le dernier terrain sera vendu).

Monsieur le Maire avant de se retirer de la salle (il ne peut pas prendre part au vote) laisse la parole au Président de séance Monsieur Hubert PELLETEY, 1er Adjoint, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2010 du lotissement des Roseaux.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE le compte administratif 2010 du lotissement des Roseaux.

8 - Approbation du compte de gestion lotissement des Roseaux 2010

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2010.

Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent ni observations, ni réserves. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux qui figurent au compte administratif présenté au point 7 ci-avant.

A l'unanimité, Le conseil municipal,

ADOpte le compte de gestion 2010 du Trésorier Municipal pour le lotissement des Roseaux

ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

9 - Affectation du résultat budget 2010 lotissement des Roseaux

Le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 (approuvé en cette séance), il constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 25 979,11 euros et un déficit d'investissement de 97 826,22 euros.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **en report au compte 002 en excédent fonctionnement 25 979,11 €**
- **en report au compte 001 en déficit investissement 97 826,22 €**

10 - Budget primitif 2011 lotissement des Roseaux

M. le Maire présente et commente le projet du budget 2011

FONCTIONNEMENT RECETTES	Total	140 979,11 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :		25 979,11 €
70 Produits des services, domaine et ventes diverses :		115 000,00 €
(recettes attendues après vente du terrain)		

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		97 826,22 €

INVESTISSEMENT RECETTES		
040 Opérations d'ordre et transfert entre sections		97 826,22 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		
001 Déficit investissement		97 826,22 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2011 ci-avant présenté.

11 - Approbation du compte administratif de la commune 2010

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2010 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2010

Il se résume comme suit :

	<i>Recettes (€)</i>	<i>Dépenses (€)</i>	<i>solde</i>
<i>Fonctionnement 2010</i>	396 698,85	332 623,87	64 074,98
<i>Report exercice 2009</i>	141 198,87		141198,87
<i>Investissement 2010</i>	219 244,03	345 301,76	- 126 057,73
<i>Report exercice 2009</i>	128 485,54		128 485,54
<i>TOTAL</i>	885 627,29	677 925,63	207 701,66

Monsieur le Maire avant de se retirer de la salle (il ne peut pas prendre part au vote) laisse la parole au Président de séance Monsieur Hubert PELLETEY, 1er Adjoint, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2010 de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE le compte administratif 2010 de la commune

ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

12 - Approbation du compte de gestion de la commune 2010

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2010.

Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent ni observations, ni réserves. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux qui figurent au compte administratif présenté au point 11 ci-avant.

A l'unanimité le conseil municipal,

ADOpte le compte de gestion 2010 du Trésorier Municipal pour le budget communal.

13 - Affectation du résultat budget de la commune 2010

Le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 (approuvé en cette séance), il constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 205 273,85 euros et un excédent d'investissement de 2 427,81 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en report au compte 002 en excédent fonctionnement 205 273,85 €
- en report au compte 001 en excédent investissement 2 427,81 €

14 - Vote des taux d'imposition 2011

Le maire présente les produits attendus des trois taxes directes locales pour 2011, avec les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles 2011 :

- Taxe d'habitation : 7,48% : 64 582 €)
- Taxe foncière (bâti) : 7,93% : 58 888 €) représentant un produit de 127 373 €
- Taxe foncière (non bâti) : 33,36% : 3 903 €)

Il propose, sur avis de la commission des finances, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2011.

Considérant la gestion rigoureuse de la commune, induite par la bonne maîtrise des dépenses,

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes pour 2011 et autorise le Maire à signer tout document s'y rattachant.

15 - Budget primitif 2011 de la commune

M. le Maire présente et commente le projet de budget 2011 proposé par la commission des finances :

FONCTIONNEMENT : recettes : 606 083,67 € dépenses : 418 582,71 €

INVESTISSEMENT : recettes : 216 736,60 € dépenses : 216 736,60 €

FONCTIONNEMENT

recettes (€)

002 : excédent de fonctionnement :	205 273,85
013 : atténuations de charges :	4 500,00
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	7 800,00
70 : produits des services, domaine et ventes diverses	60 550,00
73 : impôts et taxes	208 234,00
74 : dotations et subventions et participations	108 298,00
75 : autres produits de gestion courante	6 500,00
76 : produits financiers	6,00
77 : Produits exceptionnels	4 921,82
TOTAL	606 083,67

dépenses (€)

011 : charges à caractère général	159 350,00
012 : charges de personnel et frais assimilés	167 650,00
023 : virement à la section d'investissement	17 262,71
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 640,00
65 : autres charges de gestion courantes	64 580,00
66 : charges financiers	7 200,00
67 : charge exceptionnelles	900,00
TOTAL	418 582,71

INVESTISSEMENT

recettes (€)

001 : excédent d'investissement reporté	2 427,81
021 : virement de la section de fonctionnement	17 262,71
024 : produits de cession	71 806,00
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 640,00
10 : dotations, fonds divers et réserves	19 831,08
13 : subventions d'investissement reçues	103 769,00 (report 2010 : 71 511,00 reste à réaliser)
TOTAL	216 736,60

dépenses (€)

040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	7 800,00
16 : emprunts et dettes assimilés	25 366,15
20 : immobilisations incorporelles	18 564,45 (report 2010 : 5564,45 reste à réaliser)
21 : immobilisations corporelles	165 006,00 (report 2010 : 16 100,00 reste à réaliser)
TOTAL	216 736,60

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2011 de la commune présenté ci-dessus.

16 - Demande d'occupation du domaine public

Le Maire informe les élus, qu'il a reçu un courrier d'une entreprise de lavage automobile écologique , à domicile, sans utilisation d'eau, qui sollicite une autorisation pour procéder au lavage de voitures dans la rue lorsque le client n'a pas de cour.

Le Maire propose de lui délivrer une autorisation pour laver les véhicules sur le parking situé face à l'école Grande Rue et sur la Place Rue du Vieux Moulin (à l'ancien terrain de tennis), uniquement dans le cas où les propriétaires des véhicules n'ont pas d'emplacement privé.

Après débat, les élus décident par :

10 voix POUR et 1 voix CONTRE de lui délivrer une autorisation sur le parking situé Grande Rue et sur la Place rue du Vieux Moulin.

17 - Déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire informe les élus qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant un terrain bâti sur terrain propre cadastré section D n° 42 pour une superficie totale de 515 m².

La municipalité ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

18 - Informations et questions diverses

Taxe électricité : les communes et les départements pouvaient jusqu'à présent instaurer une taxe sur l'électricité. A partir de 2011, c'est le Siagep qui percevra cette taxe qui sera obligatoire, et qui la redistribuera aux communes pour des travaux d'électricité. C'est une taxe sur la consommation avec un multiplicateur du taux de base entre 0 et 8.

La commune n'avait pas instauré cette taxe, le Siagep devra se prononcer sur le coefficient, et tiendra compte de la volonté des communes.

Le Maire sollicite les Elus pour un avis du Conseil à transmettre au Siagep.

L'ensemble du Conseil ne souhaite ne pas appliquer cette taxe, donc un taux multiplicateur de 0 sera proposé au Siagep.

Déchetteries :

La déchetterie de Danjoutin est ouverte depuis le 9 avril 2011, l'accès à la déchetterie est gratuit et réservé aux particuliers. Une carte est nécessaire pour accéder aux déchetteries, elle est délivrée sur simple demande dans les déchetteries. Pour bénéficier de cette carte, vous devez présenter un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'énergie, téléphone..) ainsi qu'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé,

le Maire lève la séance à 24 heures 15 mn.

Il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle

<p>Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie</p>
